

**Syndicat Intercommunal pour le
Ramassage et le Traitement des
Ordures Ménagères
de la Vallée de la Grosne
(SIRTOM DE LA VALLEE
DE LA GROSNE)**

**Rapport de présentation du Débat
d'Orientation Budgétaire.**

Exercice 2020

**Présenté conformément à l'article L.2312-1
Du Code Général des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Population desservie.....	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2019)	4
1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 31/05/2020) :	4
2) Orientations budgétaires 2020.....	5
2.1) Résultats prévisionnels 2019.....	5
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2020	5
2.2.1) Réhabilitation des déchèteries :	5
2.2.2) Autres investissements :	5
2.2.3) Matériel de transport :	6
2.2.4) Recettes investissements :	6
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2020	7
2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :	7
2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :	8
2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs :	9
2.3.4) Opération ZDZG / CODEC :	10
2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :	12
2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations :	12
2.3.7) Autres recettes de fonctionnement :	12
2.4) Engagements pluriannuels	13
3) Etat de la dette	13

1) Structure et présentation du service

1.1) Organisation administrative du service

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est un syndicat mixte fermé composé de 2 Communautés de communes. Il est chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur les 58 communes du territoire.

Le Conseil syndical du SIRTOM de la Vallée de la Grosne est composé, jusqu'à ce jour, de 120 délégués titulaires, et 60 délégués suppléants. Le Bureau est composé comme suit : 1 Président, 3 Vice-Présidents et 13 membres.

1.2) Population desservie

La population du territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, au 1^{er} janvier 2020, est de 21 869 habitants (population municipale) / 22 654 habitants (population totale) (*données INSEE 01/01/2020*).

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes, Trambly) et 97 Points d'apport volontaire (145 colonnes pour le verre et 107 pour le papier).

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE pour les ordures ménagères résiduelles et les «déchets non recyclables» des déchèteries (ceux-ci étant triés et broyés en amont sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et QUINCIEUX pour la collecte sélective des papiers et pour la collecte sélective des emballages (centre de tri sur la région suivant marchés SYTRAIVAL),
- livraison à MACON pour les cartons collectés en déchèteries,

- usine VERALLIA pour le recyclage du verre,
- traitement du bois collecté en déchèteries, à MACON
- traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries, à MACON
- plate-forme de compostage à MONSOLS pour les déchets verts,
- traitement des gravats, à LAIZE
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Dangereux des Ménages.

1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2019)

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 23 pour la partie technique représentant 23 équivalents temps plein. A noter qu'à partir de 2020 il n'y a plus d'agent en position de mise en disponibilité.

En 2020 un agent fera valoir ses droits à la retraite.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint de direction et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 équivalents temps plein.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG/CODEC) », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste pour Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.8 ETP) et 1 poste de chargé de mission Valorisation organique / Maître composteur (1 ETP).

1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 31/05/2020) :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont Temps partiel</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u>	24		0	23	0
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Agent de Maîtrise principal	1		+1	2	
Agent de Maîtrise	2		-1	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4		+1	5	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9		-1	8	
Adjoint technique	8		0	7	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	4		0	4	1
Ingénieur Principal	1		0	1	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	0		+1	1	1
Rédacteur	2		-1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1		0	1	
<u>TOTAL</u>	28		0	27	1
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>					
Contrat à Durée Déterminée	2		0	2	
CAE CUI	0		0	0	
Emploi d'avenir	0		0	0	
<u>TOTAL</u>	2		0	2	
<u>TOTAL GENERAL</u>	30		0	29	1

Sur l'année 2020, il n'est pas prévu de création de poste. Un agent devrait faire valoir ses droits à la retraite au 31 mai 2020. 3 agents vont bénéficier d'un avancement de grade dans le cadre du déroulement de carrière.

Par ailleurs, 2 agents sont proposés pour une promotion interne (avancement au grade d'agent de maîtrise) dans le cadre de la réorganisation du service transport. Les résultats de ces avancements seront connus au cours du premier semestre.

2) Orientations budgétaires 2020

2.1) Résultats prévisionnels 2019

Les résultats prévisionnels du budget 2019 sont les suivants :

- excédent de fonctionnement prévisionnel 2019 : 45 195 € (rappel des reports d'excédents 2018 de 172 294.87 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de l'ordre de 217 490 €.
- excédent d'investissement prévisionnel 2019 : 152 320 € (rappel des reports du déficit 2018 de 160 659.93 €), soit un résultat de clôture prévisionnel déficitaire de l'ordre de 8 340 €.

Pour 2020, le montant des Restes à Réaliser (RAR) en investissements est de 7 800 € en dépenses.

Le besoin de financement de l'investissement par le fonctionnement sur le budget 2020 est donc de l'ordre de 16 140 €. Pour assurer au mieux le financement des investissements et éviter une accumulation du déficit de la section d'investissement, il est proposé de fixer l'affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 72 000 € en investissement. De fait, le nouveau résultat d'excédent de fonctionnement sera de l'ordre de 145 490 €.

2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2020

2.2.1) Réhabilitation des déchèteries (16 300 €) :

Ce programme est désormais achevé. Ne sont inscrits au BP 2020 que l'acquisition d'un conteneur maritime pour le stockage de D3E ainsi que les dépenses liées aux contrôles des effluents des sites :

- 7 800 € pour les contrôles qui s'échelonnent sur plusieurs années (2018 à 2020 / RAR 2019),
- 3 600 € pour l'achat d'un conteneur de stockage des DEEE.

Le déplacement de la borne d'entrée de la déchèterie de SALORNAY-sur-GUYE est également proposé afin de faciliter les contrôles des usagers : 5 000 €

2.2.2) Autres investissements :

Mise en place de panneaux de PAV dans le cadre de l'extension des consignes de tri (55 € par panneau pour 110 points propres + petits équipements) : 7 000 €
Travaux locaux gardien isolation/rénovation TRAMBLY : 5 000 €
Investissement 2 colonnes Verre : 3 400 €

Autres investissements déchèteries (6 100 €) :

Bacs rétention pour huile friture : 700 *5 = 3 500 €
Panneaux d'information : 1 500 €
Fournitures diverses : 1 000 €

Total divers équipements : 8 650 €

Achat de logiciels : 2 000 €

Matériels et outillage : 2 000 €

Achat ensemble bureau / armoire : 1 650 €

Remplacement fauteuil bureau : 500 €

Remplacement téléphonie : 500 €

Remplacement 1 poste informatique : 1 500 €

Pièces pour réparation bacs de collecte (pas d'achat bacs nouveaux) : 500 €

2.2.3) Matériel de transport (200 000 €) :

En 2020, il est prévu :

- de remplacer un camion de collecte des déchets (benne ordures ménagère) (192 500 €).
- d'équiper cette BOM d'un système d'identification des bacs (7 500 €).

Actions ZDZG / PLP DMA (39 600 €) :

Corbeilles bi flux pour équipements communes + communication : 21 500 € (subv. CG71 7 301 €)

Opération achat/location couches lavables : 4 000 €

Panneautage placette composteurs : 2 500 €

Opération lavages textiles sanitaires (contenants/installation centrale lavage...) : 2 000 €

Opération développement vente en vrac : 2 000 €

Opération Eco manifestation : 2 000 €

Achat kits éco responsable : 1 500 €

Composteurs collectifs : 2 700 €

Achat gourdes réutilisables association sportive : 900 €

Achat gobelets : 300 €

Achat petits matériels Mac Gyver : 200 €

Les dépenses réelles, hors remboursement de capital des emprunts et RAR, de la section d'investissement s'élèveraient à 278 250 €.

Les dépenses d'amortissement des subventions sont de l'ordre de 11 407 €

2.2.4) Recettes investissements :

Les recettes pour ces investissements sont de 227 281 € (hors emprunts).

Actions ZDZG / CODEC :

Sur 2020 il n'est pas attendu de subvention d'investissement. Concernant le programme CODEC les subventions versées concernent le fonctionnement.

Le Conseil départemental interviendra à hauteur de 7 301 € pour l'achat des corbeilles de ville à tri sélectif.

Les dotations aux amortissements sont de l'ordre de 174 980 €.

Le FCTVA 2019 devrait s'élever à 30 000 €.

Il est prévu la vente d'un ensemble routier porteur + remorque (location du matériel de transport) pour un estimatif minimum de 20 000 €.

2.2.5) Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement :

L'achat de la nouvelle BOM et ses équipements sera intégralement financé par un emprunt de 200 000 €.

Avec ce nouvel emprunt le remboursement du capital des emprunts pour 2020 sera de 253 143 € en hausse de 8.9 % par rapport à 2019 (+ 20 701 €).

Le virement de section à section (autofinancement pour financement des charges fixes) pourrait être de 55 000 €.

2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2020

2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :

Les bases de calculs des coûts de traitement sont les suivantes :

- majorations des tonnages de 1 à 3 % suivant les flux (par rapport à 2019) pour marge de sécurité,
- application des coûts SYTRAIVAL pour les flux :
 - Ordures ménagères/refus de tri : majoration des tarifs de 3.3%
 - Emballages : majoration des tarifs de 18.7 %
 - Verre : majoration des tarifs de 5.6 %
 - Déchets non recyclables des déchèteries : majoration des tarifs de 6.4%
- application des coûts des marchés pour les flux déchèteries en marché de prestation de services :
 - déchets non dangereux : majoration des tarifs de 1.7%
 - Déchets dangereux : majoration des tarifs de 2.6 %
- provision pour majoration de la TGAP (+166 % / majoration 2021 soit 28 000 €).

Nature	Tonnages 2020	Tarifs 2020 TTC	TGAP TTC	Montant 2019 TTC
OMR	3 971	104,54	3,30	428 233
OMR refus	76	104,54	3,30	8 196
DNR	906	110,02	3,30	102 668
Emballages	457	231,02	0,00	105 484
Journaux, magazines, papiers	473	0,00		0
Verre	1 169	19,01	0,00	22 221
Cartons Déchet. (lot1)	355	43,63	0,00	15 506
Gravats (lot 2)	1 129	12,53	0,00	14 145
Déchets verts (lot 3)	701	20,14	0,00	14 118
Bois mélangé (lot 4)	845	52,30	0,00	44 173
DDS/EDIB (lot 5) (moyenne)	60	898,60	0,00	54 135
Boyage DV expé. Litière	4	3 000,00	0,00	12 000
Amiante	10	632,65	0,00	6 073
Huiles minérales (passages)	15	258,09	0,00	3 871
Plâtre	162	105,60	0,00	17 107
Totaux	10 332			847 930

Réalisé en 2019

807 143

Soit une variation de

4,81%

Les participations prévisionnelles pour l'accueil des habitants du territoire dans des déchèteries d'autres collectivités limitrophes sont les suivantes :

- LA ROCHE VINEUSE : 32 000 €
- ST BONNET DE JOUX : 12 000 €
- GENOUILLY : 25 000 €

Total : 69 000 € (65 636.98 € en 2019).

2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :

Le reste des charges de structures prévisionnelles, par rapport aux dépenses réelles 2019 est en augmentation de 63 200 € (+ 11 %) portant essentiellement :

Article	Objet	Variation 2020/2019
60622	Hausse prévisible gasoil	8 800
6078	En 2019 il est prévu de majorer les installations de composteurs et poulaillers	8 500
6135	Année pleine pour location 2 porteurs	21 500
6156	Maintenance des matériels : année pleine barrières déchèteries + RSI	4 000
6161	Baisse des contrats d'assurance à la suite consultation 2019	- 16 000
617	Fin études méthanisation + études photovoltaïque	3 000
6184	Formation des agents + formations guides composteurs spécifique par prestataire extérieur	4 000
6284	Prestation accompagnement outil analyse CODEC : 18 900 € (participation 70% ADEME)	19 000

6237	Baisse des dépenses de communication : pas de prestations pour sondage	- 4 500
65888	Majoration des actions ZDZG/CODEC	6 000
Divers	Répartition augmentation / diminution sur autres lignes (différence nette)	8 900

2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs :

Le tableau ci-dessous prend en compte la totalité de la masse salariale (traitements de base, indemnités, primes, charges sociales, etc...).

GRADES OU EMPLOIS 2020		Temps de travail hebdomadaire 2020	Dépenses salariales 2019	Dépenses prévisionnelles 2020	Observations
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>		851	806 754	856 410	
Titulaires	3 coordonnateurs / 10 gardiens-ripper / 7 chauffeurs BOM-ripper / 2 chauffeurs transport / 1 agent technique logistique	851	806 753,94	856 410	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD					
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>		111	160 361	170 025	
Titulaires	1 directeur / 1 adjointe administrative / 1 secrétaire administrative	111	154 423,89	170 025	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD			5 937,22	-	
<u>Opération ZD/ZG - CODEC</u>		103,6	107 167	109 380	
Titulaires	1 animatrice PLP DMA à 80%	29,6	32 344,02	32 790	37 heures avec RTT de 2h / sem.
CDD	1 cheffe de projet et 1 maître composteur – animatrice Valorisation organique	74	74 822,53	76 590	
<u>TOTAL GENERAL</u>		1 065,6	1 074 282	1 135 815	
<u>Remplacement Arrêts maladie</u>		2 911 heures/ 1,81 ETP mois en 2019	44 476,65 4,14%	- -	
<u>Vacataires remplacement congés été</u>		1 218 heures totales / 8 vacataires sur 06/07/08/09	20 990,61 1,95%	16 765 1,48%	

Total masse salariale

1 139 748,86

1 152 580

La masse salariale est proposée avec une progression de 1.13 % (12 832 €) par rapport aux crédits consommés en 2019. Cette hausse prend en compte :

- le remplacement d'un agent placé congés longue maladie du 1^{er} janvier au 31 mai 2020 (puis départ en retraite),
- l'évolution des carrières des agents sur 2020 : 3 avancements de grade en 2020 / 2 agents proposés pour une promotion interne,
- la revalorisation des grilles indiciaires,
- les montées d'échelon des agents.

A noter le maintien de la provision pour maladie ordinaire de 10 000 € utilisée à 100 % en 2019 puisque les dépenses de remplacement nettes (déduction faites des remboursements des assurances du personnel) ont été de près de 29 800 €. Cette provision est inscrite au compte 6455.

Les autres charges de personnel (médecine préventive + assurance du personnel + participations actions sociales et cotisations FIPH) sont proposées avec une progression de 11.15 % (7 700 €) par rapport aux crédits consommés en 2019 ; dont 1 500 € de visites médicales non réglées sur 2019 (retard de facturation) et 4 000 € de majoration des assurances du personnel.

Les charges prévisionnelles des indemnités des élus sont les suivantes :

- Président : 10 400 €
- Vice-Présidents : 11 400 €

Ces dépenses sont en augmentation de 8 000 € (5.6%) de fait de la prévision des indemnités maximales autorisées pour 1 Président et 3 Vice-Présidents à la suite du renouvellement des élus.

2.3.4) Opération ZDZG / CODEC :

Les dépenses de fonctionnement de cette opération se divisent entre :

- les frais de personnel : 2.8 ETP présents / 109 380 € :

- 1 ETP poste de chef de projets ZDZG/CODEC: 41 370 €
- 0.8 ETP poste d'animatrice PLP DMA : 32 790 € (poste de titulaire 80 %)
- 1 ETP poste de maître composteur / animatrice Valorisation organique : 35 220 €

- et les dépenses pour la mise en place des actions : 100 038 € :

Achat 200 composteurs individuels + bioseaux : 15 150 €

Achat 50 ensembles poulaillers / poules : 8 500 €

Formation guides composteurs et divers : 4 400 €

Petits matériels compostage : 1 500 €

Equipement guides composteurs : 1 200 €

PARTENARIATS :

IPC Charnay : prêt / lavage gobelets et barquettes réutilisables : 3 700 €

CHAMBRE AGRICULTURE : étude expérimentation broyage branchages pour litière animale : 3 750 €

ECO SOL / LE PONT : participation ressourcerie + atelier réparation fixe (5 143 €) / opération collecte papiers blancs de bureaux (4 945 €) / Total 10 088 €

MAGASINS LOCAUX : location broyeur / tondeuse : 75 locations : 6 000 €

VALORISTES BOURGUIGNONS : collecte polystyrène / films plastiques /glassine / fenêtres : 9 000 €

ESAT LA FERME DE LA GUYE : atelier d'insertion broyage itinérant : 9 000 € (30 journées / 2020)

PTCE / Melting Popote : atelier collecte / tri / proposition cartons occasions : 6 750 € (30 journées / 2020)

PTCE / Melting Popote : atelier collecte / tri / transformation-vente dons des invendus : 7 500 € (30 journées / 2020)

Manifestations Eco responsables ou participations directe : 2 500 €

FESTIVAL LOURNAND : participation spectacle + animation : 1 000 €

Communication / sensibilisation sur les différentes animations / actions : 10 000 €

Pour 2020, les recettes de fonctionnement pour ces postes et actions sont de l'ordre de 102 115 € (42% des dépenses totales).

Pour rappel, le bilan de l'opération ZDZG sur 3 ans est le suivant :

ZDZG	Dépenses (postes /actions)	Recettes (aides ADEME)	Bilan
Année 1 (2016)	170 324 €	124 235 €	- 46 089 €
Année 2 (2017)	128 162 €	101 149 €	- 27 013 €
Année 3 (2018)	179 149 €	113 843 €	- 65 306 €
TOTAL	477 635 €	339 227 € (71%)	- 138 408 € (29%)

ZDZG	Population	Production totale déchets (kg/habitants)
Année 1 (2016)	19 870	501
Année 3 (2018)	21 747	466
Différence	+ 1 877	- 35

Le gain de 35 kg/hab. avec un coût moyen de gestion de déchets de 200 € / tonne (avec population constante) équivaut à un gain financier de 152 229 €.

Pour information sur la période 2014-2019 :

	Population	Production totale déchets (kg/habitants)
2014	19 897	498
2019	21 869	465*
Différence	+ 1 972	- 33

* donnée non définitive

Le gain de 33 kg/hab. avec un coût moyen de gestion de déchets de 200 € / tonne (avec population constante) équivaut à un gain financier de 144 335 €.

2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :

Les remboursements des intérêts d'emprunt prévus pour 2020 sont de l'ordre 32 000 € (en tenant compte de du nouvel emprunt pour achat de la BOM) en baisse de 12,5 % par rapport à 2019 (- 4 567 €).

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 5 000 € afin de gérer d'éventuelles nouvelles dépenses en cours d'année.

2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations :

La prévision de majoration des bases fiscales 2020 (bases prévisionnelles) ne sera pas disponible avant le mois de Mars 2020. Le coefficient de revalorisation arrêté par la loi de finances 2020 est de 1.2 %.

L'augmentation des prix à la consommation sur 2019 (de janvier à décembre 2019) a été de 1.46 %.

En application de la méthodologie de revalorisation des participations (sans les bases prévisionnelles 2020.), la majoration 2020 serait de 1.46 % (34 257.44 €). Dans ce cas le taux théorique global serait de 11.59 %.

Il est proposé de stabiliser l'augmentation des participations à 1%.

Dans ce cas, la participation globale proposée est de 2 369 864 € (pour rappel 2019 : 2 346 400 €), soit une augmentation de 1% (23 464 €). Le taux théorique global proposé résultant est donc de 11.54 % (pour 2019 : 11.38%).

Pour rappel la participation annuelle de la Communauté de communes du Clunisois pour la période 2019-2024 pour la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative (RSI) est de 9 987 €.

Pour rappel, les évolutions des taux du territoire sont les suivants :

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020*
CC Clunisois	11.80	11.82	11.85	11.85	11.55	11.10	11.10
CC Mâcon. Charolais	12.11	12.15	12.18				
CC Matour Région / St Cyr MB	12.11	12.15	12.18	12.18	11.78	11.38	11.54

* taux théorique

2.3.7) Autres recettes de fonctionnement :

Les recettes de rachat et soutiens sont estimées à 452 000 €, soit en stabilité par rapport à 2019.

La participation du SYTRIVAL aux charges de transport des déchets est estimée à 105 000 €.

Les autres recettes prévisibles sont stables.

2.4) Engagements pluriannuels

Une opération d'équipement photovoltaïque des bâtiments du SIRTOM (siège) pourra être mise en place à la suite de l'étude de faisabilité qui est en cours. L'objectif est d'équiper sur une période de 3 ans les toits du bâtiment technique, puis du bâtiment administratif avec une revente totale ou partielle (autoconsommation possible en particulier pour le chargement des véhicules électriques du SIRTOM) de l'électricité produite.

Le montage financier consiste à contracter un emprunt sur une durée allant de 12 à 15 ans et d'équilibrer les dépenses (investissement / entretien) par les recettes de revente de l'électricité (contrat de rachat sur 20 ans avec prix de rachat défini et garanti sur la période du contrat). Le matériel posé offre une garantie de 25 ans.

Cette opération nécessite la mise en place d'un budget annexe.

3) Etat de la dette

Ce tableau prend en compte le nouvel emprunt de 200 000 € qui sera contracté au cours de l'exercice 2020.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 1er janvier	2 034 091	1 967 127	1 723 215	1 690 773	1 437 630	1 166 849	938 057	744 602
Capital versé en cours d'exercice	261 964	288 913	232 442	253 143	270 781	228 792	193 455	164 024
Intérêts versé en cours d'exercice	51 258	44 338	37 261	32 270	27 659	22 549	18 524	14 545
Annuité versée	313 222	333 251	269 702	285 513	298 440	251 341	211 979	178 569